

Nouvelles plaquettes tarifaires

En 2011, les banques mettront à la disposition de leurs clients une nouvelle génération de plaquettes tarifaires comprenant un sommaire-type commun à l'ensemble de la profession et un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants. Ces nouvelles présentations des plaquettes tarifaires résultent de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Cette norme s'appliquera aux plaquettes dont les tarifs entreront en vigueur le 1^{er} avril 2011.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Elargissement de la zone euro

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^e Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

Publications au Journal Officiel de la République

1 – Réforme du crédit à la consommation

➤ *Donner le choix aux consommateurs entre crédit amortissable et crédit renouvelable, Renforcer les sécurités à l'entrée du crédit*

Le décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 fixant les seuils nécessaires à l'application des articles 6 et 11 de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 a été publié au J.O. du 2 décembre 2010.

Le décret fixe :

- un seuil à 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable ;
- un montant de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ;
- le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur ; le décret fixe ce montant à 10 000 euros sur douze mois.

➤ *Interdire les cadeaux excessifs offerts à l'occasion d'un crédit*

L'arrêté du 30 novembre 2010, publié au J.O. du 2 décembre 2010, plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation.

Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

2 – Aide au fret en outre-mer

Le décret n° 2010-1867 du 29 décembre 2010 relatif à l'aide au fret accordée aux entreprises des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a été publié au J.O. du 30 décembre 2010.

Publications

1 – Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

Le rapport d'activité 2009-2010 du CCSF est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/rapports/rapport-annuel-ccsf-09-10.htm>

2 – Banque de France

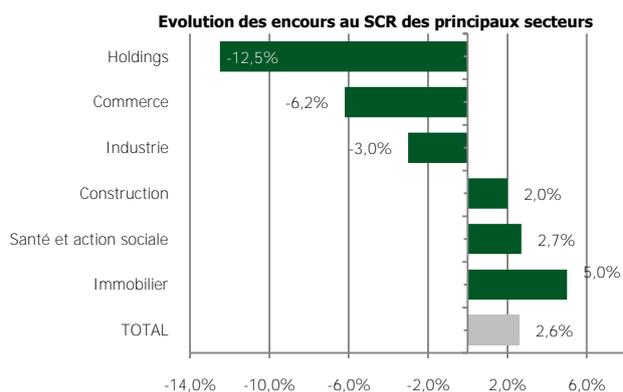
- *La médiation du crédit*, Christian Liebert, Direction générale des Activités fiduciaires et de place
- *La loi sur le crédit à la consommation : la protection de la clientèle au cœur de la prévention et du contrôle bancaire et assurantiel*, Cécile Sellier, Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel
- *Le dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers : les principaux effets de la loi Lagarde*, Mark Béguery, Direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière.

Ces articles, publiés dans le Bulletin de la Banque de France n° 182, sont disponibles en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.banque-france.fr/publications/bulletin/bul182.htm>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Hausse de l'encours de crédit issu du SCR à fin octobre 2010



L'encours de crédit issu du Service Central des Risques de la Banque de France (hors sphère publiques et activité financière) progresse de 2,6 % à fin octobre 2010 par rapport à fin octobre 2009. La croissance de 5,0 % de l'encours de crédit dans l'immobilier (près de la moitié des concours totaux) contribue nettement à cette hausse. D'autres secteurs tels que la construction (+2,0 %) ou "la santé et l'action sociale" (+2,7 %) sont également dynamiques. A noter que le sous-secteur de "l'eau et de l'énergie" augmente de 46,0 % en raison des investissements réalisés dans le photovoltaïque.

En revanche, l'encours porté par les holdings et sièges sociaux est en retrait de 12,5 %, tout comme celui du commerce (-6,2 %).

Mutations et évolutions de l'économie mahoraise à la veille de la départementalisation

Les années 1990 et la première moitié des années 2000 ont été marquées par un rattrapage du PIB de Mayotte par habitant, et la réduction des écarts avec les niveaux de vie de la métropole et des quatre DOM. Comme dans les DOM, l'origine de l'augmentation du niveau de vie mahorais est en grande partie exogène mais la faiblesse relative du secteur marchand y est encore plus marquée. La difficulté consiste à créer les conditions d'un développement endogène et à identifier des niches d'activité à fort potentiel alors même que Mayotte doit faire face à des contraintes fortes (pression démographique, niveau de qualification faible, infrastructures encore insuffisantes, absence de cultures de rente, tissu d'entreprises réduit...). L'étude est disponible sur le [site de l'Iedom](#).

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la consommation IPC France entière <i>Novembre 2010</i>	124,3	+ 0,2 %	+ 1,3 % + 1,6 %
RMI + RSO (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO Cumul des prestations versées (millions d'€) <i>Novembre 2010</i>	72 607 363,8	- 0,4 %	+ 1,9 % + 2, %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (en cumul - millions d'€) Exportations (en cumul - millions d'€) Taux de couverture <i>Octobre 2010</i>	3 343 225 6,7 %	- - -	- 1,8 % + 11,3 % + 0,8 pt
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (anciennement cat 1+ cat 2 + cat 3 hors activité réduite) <i>Novembre 2010</i>	113 735	+ 0,7 %	+ 12,7 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic maritime (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) Cumul 2010 <i>Septembre 2010</i>	301 842 3 075 979	- 27,5 % -	- 5,8 % + 5,8 %
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds Cumul 2010 <i>Novembre 2010</i>	166 339 1 826 328	-13,6 % -	+ 13,3 % + 11,5 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker (millions d'euros) Cumul 2010 (millions d'euros) Importation de ciment/clinker (milliers de tonnes) Cumul 2010 (milliers de tonnes) Effectifs salariés du BTP <i>Octobre 2010</i>	3,0 21,3 55,9 301,2 17 592	n.s. +16,5 % n.s. +22,0 % + 0,7 %	-23,9 % - 12,1 % - 5,5 % - 0,8 % - 5,9 %

Ibrahim Patel, nouveau président de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion

Ibrahim Patel, commerçant à Saint Paul, a été élu président de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR) lors de l'assemblée du 30 décembre 2010. Il succède à Éric Magamootoo, président sortant. Il a annoncé la mise en place de maisons de l'entreprise dans l'Est et dans l'Ouest en complément de celles situées dans le Sud et le Nord, qui seront réorganisées.

Mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) au 1^{er} janvier 2011 à La Réunion

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) va être généralisé à l'ensemble des Départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. La particularité du RSA dans les DOM est qu'il va coexister durant deux ans avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). A compter du 1^{er} janvier 2013, seul subsistera le RSA. Il existe deux formes de RSA : le RSA « socle » et le RSA « chapeau ». Le RSA « socle » est une nouvelle prestation gérée par la Caisse d'allocation familiale qui remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), et l'Allocation parent isolé (API). A la différence du RMI, le RSA peut être perçu par un jeune de moins de 25 ans à condition que l'allocataire justifie de deux ans de travail dans les trois dernières années. Le RSA « chapeau » (ou RSA « activité ») est un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle et dont les revenus sont limités. Ce gain financier encourage le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux afin de compenser la perte de droits connexes (exonération de la redevance télé, tarifs réduits dans les transports, ...).

Hausse de l'emploi dans le secteur privé

L'emploi dans le secteur privé progresse de 1,2 % au troisième trimestre 2010 par rapport au troisième trimestre 2009 selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale¹ (Acoss). Cette hausse est supérieure à celle observée au niveau national (+0,7 %). Parallèlement, la masse salariale dans l'île progresse au même rythme qu'en France entière avec une hausse de 2,5 % sur un an.

Campagne sucrière 2010 : légère baisse de la production

La campagne sucrière 2010 enregistre une légère baisse de la production sucrière (-2,15 %), mais reste supérieure à la moyenne décennale (+2,2 %). D'une part, cette diminution provient d'une contraction des volumes de cannes manipulées par les deux usines de l'île (-1,6 % par rapport à 2009). D'autre part, la richesse moyenne enregistrée en 2010 est inférieure à celle de 2009. Cette baisse de la richesse s'explique par des conditions climatiques difficiles au début et en fin de campagne.

Les volumes de cannes manipulés sont restés assez stables à l'usine de Bois rouge avec une faible baisse de 0,4 % tandis que la production de l'usine du Gol décroît de 2,6 %.

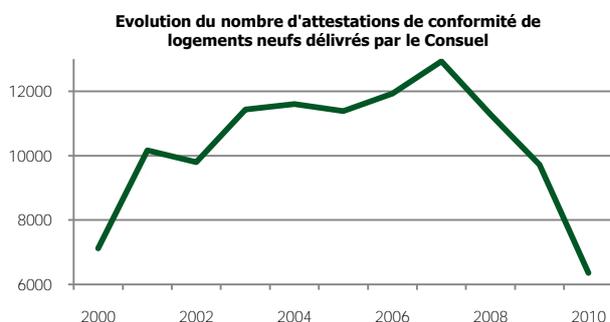


Source: CTICS

Plus d'un million d'habitant à La Réunion en 2040

En 2040, La Réunion devrait compter 1 061 000 habitants, soit un tiers de plus qu'aujourd'hui. D'ici là, la croissance annuelle de la population devrait ralentir, tout en restant à un niveau élevé. Au fil des ans, la structure de la population réunionnaise se modifie, amplifiant le vieillissement de la population. En 2040, un quart de la population aura plus de 60 ans. L'étude est disponible sur le [site de l'Insee](#).

Chute de la production de logements neufs en 2010



Source: Consuel

La production de logements neufs a fortement diminué en 2010. En effet, le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel baisse de 34,5 % en 2010 par rapport à 2009. Depuis 2007, le nombre de logements neufs a été divisé par deux. La construction de logements collectifs (plus de 9 logements) est principalement touchée avec une forte contraction (-45,2 % en un an). Le nombre de logements individuels ou collectifs de petites tailles (moins de 9 logements) décroît moins fortement (-7,4 %).

Seule la construction privée de logements est concernée par cette baisse, le logement social ayant progressé de 7 % en 2010 (logements sociaux visés par le Consuel).

Prolongation de la défiscalisation sur le photovoltaïque jusqu'au 30 juin 2011

La commission mixte paritaire chargée de mettre d'accord les députés et les sénateurs sur le projet de loi de Finances pour 2011 a entériné la poursuite du crédit d'impôt en Outre-mer jusqu'au 30 juin 2011 sur les installations de panneaux photovoltaïques d'une puissance inférieure à 20 kilowatts. Une commission d'évaluation doit rendre ses conclusions quant à l'avenir de la défiscalisation à cette date.

¹ Les résultats de l'Acoss sont tirés de la base Séquoia qui centralise l'ensemble des bordereaux récapitulatifs de cotisations établissements employeurs du régime général qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, ...

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/10)				
ANNEE 2010	0,65% JO du 11/02/10	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE 2009	3,79% JO du 11/02/09	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

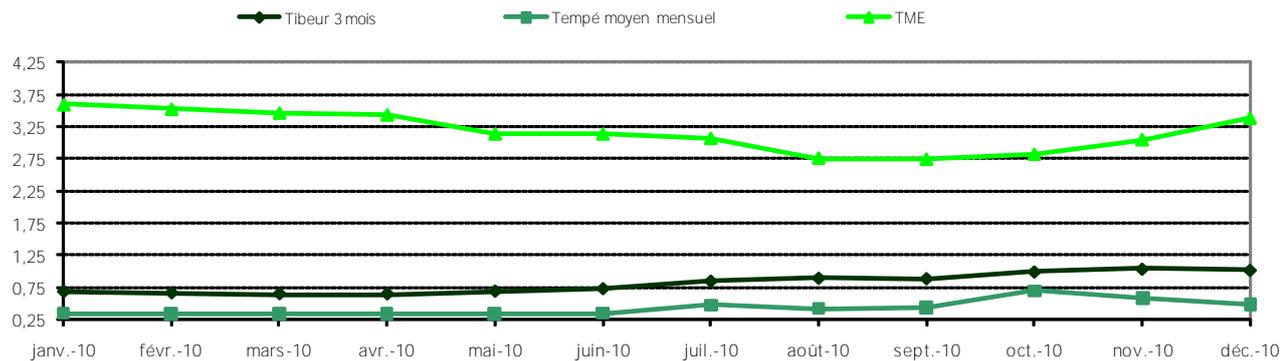
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Décembre 2010)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,4431%	0,6967%	0,5777%	0,4902%	0,8110%	1,0220%	1,2510%	1,5260%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2,74%	2,82%	3,05%	3,39%	2,94%	3,02%	3,25%	3,59%

Taux de l'usure (applicable à partir du premier trimestre 2011)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,51%		
Prêts à taux variable	4,96%		
Prêts relais	5,88%		
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,31%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts voyageurs hypothécaires	19,67%	Découverts en compte (1)	13,77%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	7,77%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

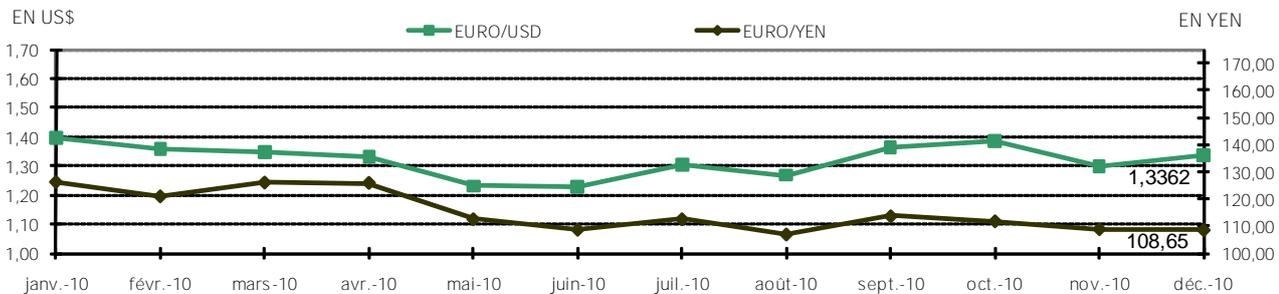
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3362	EURO/ZAR (Afrique du sud)	8,8625	EURO/SRD (Surinam)	3,66620
EURO/JPY (Japon)	108,6500	EURO/BWP (Botswana)	8,62860	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,39070
EURO/CAD (Canada)	1,3322	EURO/SCR (Seychelles)	16,4217	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,9113
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86075	EURO/MUR (Maurice)	40,6052	EURO/BBD (La Barbade)	2,67120
EURO/SGD (Singapour)	1,7136	EURO/BRL (Brésil)	2,2177	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,54780
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,3856	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,46820	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2853,85	EURO/XCD (Dominique)	3,6061	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK
	15,6466 EEK			

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer le 13 Janvier 2011 - Dépôt légal : janvier 2011 - ISSN 1240-3857